

# **SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 18 JUIN 2021**

**L'an** deux mille dix-vingt-un **Le Dix-huit Juin** à treize heures trente  
**Le conseil Municipal,**  
Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe - Maire –

**Présents :** BONDIL Claude – ARNOUX Chantal - CLERC Alain - MARIN  
Caroline - ARNAUD Claude — FAUCON Jean-Paul –  
GIORDANENGO Isabel - LAGARDE Gérard - DUMAY  
Chantal - REIGNIER Jean-Luc – FAGET Solange (Arrivée à  
13h37) - BONDIL Jean-Philippe – VALIER Karine – DUBOIS  
Christophe

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :** LOYER Bernard donne procuration à DUBOIS Christophe  
PERNIN Valérie donne procuration à BIANCHI Christophe  
MOSSO Anne-Marie donne procuration à ARNOUX Chantal

**Absents**

**excusée :** ESCUDIER Jacqueline

A treize heures trente, Monsieur Christophe BIANCHI déclare que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL MUNICIPAL.

**Mme MARIN Caroline est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 7 Mai 2021, ont tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

### **ORDRE DU JOUR**

- Conventions / Travaux de réaménagement / Commune Riez
- Règlement intérieur / Cantine scolaire / Ecole maternelle
- Convention / Adhésion / Petites Villes de Demain
- Convention / Groupement commande / Matériel informatique
- Subvention 2021-2022 / Ecole de ski / Riez

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Monsieur Christophe DUBOIS indique qu'il aurait souhaité recevoir la convention Petites Villes de Demain avant par mail.

*Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un souci précédemment avec la diffusion de document avant que ceci soient passés en Conseil Municipal. Il est donc préférable de ne plus fournir les documents de travail en avance. Il rappelle à Monsieur Christophe DUBOIS qu'il faut éviter de diffuser les documents de travail à l'avenir.*

Monsieur Christophe DUBOIS répond qu'il a fait une erreur en faisant un copier/coller.

*Madame Solange FAGET arrive dans la salle du Conseil Municipal à 13 heures 37 minutes.*

**Séance du 18 Juin 2021**

**N° 43-2021/05 CONVENTIONS / TRAVAUX DE REAMENAGEMENT COMMUNE / RIEZ**

Monsieur le Maire demande au CONSEIL MUNICIPAL, de bien vouloir l'habiliter à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de RIEZ et la DLVA, dans le cadre des travaux de réaménagement sur la commune.

Après présentation et validation des projets de réhabilitation auprès des services de la DLVA compétents en matière d'eau pluviale, partie sous chaussée et non visible canalisation, regards principaux, adduction eau potable, assainissement et éclairage publique, cette délégation de maîtrise d'ouvrage totale permettra à la municipalité de suivre l'intégralité de ses travaux.

La commune s'engage à informer la DLVA de l'avancement de la procédure et des travaux.

La réception des travaux se fera conjointement avec Monsieur le Maire et le Président de la DLVA ou l'un de ses représentants.

Après réception des travaux, chaque partie assurera administrativement, juridiquement et financièrement la maintenance et le fonctionnement des ouvrages qui lui incombe.

Monsieur le Maire précise que les travaux dont la compétence dépend de la DLVA seront intégralement remboursés à la commune.

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

**0 Contre – 1 Abstention – 18 Pour,**

**ACCEPTE** de signer les conventions futures dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réaménagement sur la commune.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires.

**Visa Préfectoral : 22/06/2021**

**Affichage Mairie : 22/06/2021**

**Transmis en Préfecture : 22/06/2021**

**Séance du 18 Juin 2021**

**N° 45-2021/05 CONVENTION/ADHESION / PETITES VILLES DE DEMAIN**

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « *Petites villes de demain* » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « *Petites villes de demain* » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment exprimé leur candidature au programme le 11 décembre 2020, par mail. Elles ont exprimé leurs motivations qui sont celles de revaloriser et développer la ville de Riez dans le cadre d'un parcours écoresponsable tourné vers une dynamique de changement.

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

**0 Contre – 1 Abstention – 18 Pour,**

**ACCÉPTE** la convention tripartite entre l'Etat, la DLVA et la Commune

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer ladite convention et à l'envoyer aux partenaires pour relecture.

Monsieur Christophe DUBOIS dit avoir vu la convention en Mairie hier, Monsieur Christophe DUBOIS adhère à la grande majorité de ses projets, et précise la qualité du document et s'en réjouit.

*Monsieur le Maire félicite Monsieur Jean-Luc REIGNIER et Monsieur Jean-Paul FAUCON pour le travail effectué sur le Projet des Petite de Demain.*

Monsieur Christophe DUBOIS pose une question concernant le Comité de Projet :  
Tous les Elus du Conseil Municipal feront parties du Comité ? Combien d'Elus seront membres ? Il y aura t-il des places pour nous ?

*Monsieur le Maire répond qu'il faut qu'ils formulent leur demande par écrit.*

Monsieur Christophe DUBOIS : Nous souhaitons participer au Projet et verrons positivement notre acceptation.

*Monsieur le Maire dit prendre note de cette proposition et ré-indique à Monsieur Dubois de formuler cette demande par écrit afin d'obtenir une réponse.*

**Visa Préfectoral : 22/06/2021**  
**Affichage Mairie : 22/06/2021**  
**Transmis en Préfecture : 22/06/2021**

**Séance du 18 Juin 2021**

**N° 46-2021/05 CONVENTION / GROUPEMENT DE COMMANDE / MATERIEL  
INFORMATIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant la concomitance des besoins de la Mairie de RIEZ, de la Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération et des communes la constituant concernant l'acquisition de matériel informatique,

Considérant la nécessité de disposer au sein du même territoire un service commun au meilleur tarif.

Considérant qu'il convient de désigner DLVA en tant que coordonnateur du groupement de commandes,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande ci-annexé,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

**APPROUVER** le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé et selon les modalités qui lui ont été exposées,

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

**0 Contre – 1 Abstention – 18 Pour,**

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et **l'AUTORISE** à signer ladite convention et toutes les formalités afférentes.

**Visa Préfectoral : 22/06/2021**

**Affichage Mairie : 22/06/2021**

**Transmis en Préfecture : 22/06/2021**

**Séance du 18 Juin 2021**

**N° 47-2021/05 SUBVENTION ASSOCIATION 2021-2022/ ECOLE DE SKI / RIEZ**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour l'attribution d'une subvention au profit de l'école de ski du secteur de RIEZ.

Monsieur le Maire propose un montant de 1 500.00 €

**Entendu cet exposé,  
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,  
0 Contre – 1 Abstention – 18 Pour,**

**DECIDE** l'attribution, d'une subvention de 1 500.00€ à l'école de ski du secteur de Riez pour l'exercice 2021 :

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires.

**Visa Préfectoral : 22/06/2021**

**Affichage Mairie : 22/06/2021**

**Transmis en Préfecture : 22/06/2021**

## Séance du 18 Juin 2021

### Questions orales :

1) Question orale présentée par Christophe DUBOIS pour Monsieur Bernard LOYER :

" L'exécutif municipal actuel est en fonction depuis 15 mois. De nombreux Riézois s'interrogent légitimement et nous interrogent sur ce qui a été fait ou est en cours. Les travaux ou projets visibles relèvent de la responsabilité de la DLVA ou des services de l'état. Que fait concrètement l'équipe en place ? Une trentaine de réalisations ont été promises dans le programme présenté aux Riézois en 2020. Rien n'est fait ni explicitement lancé à un quart du mandat. En revenant plus loin sur les promesses de 2014 présentée par la même équipe, nos constats sont les suivants : "redynamiser le village" : non fait ; "être en contact permanent avec les habitants" : non fait ; "vous écouter" : non fait ; "vous informer" : non fait ; "entretenir le village avec une propreté optimale" : non fait ; "administrer les habitants avec équité" : à démontrer ; "faire procéder à un audit des finances par un organisme indépendant" : non diffusé ; "dynamiser le centre ancien avec un projet de quartier" : non fait ; "faciliter les déplacements et le stationnement dans la commune" : non fait ; "terminer le Plan Local d'Urbanisme" : non fait ; "communiquer publiquement sur les orientations communales [avec] au moins une réunion annuelle" : non fait ; "développer des activités pour ados" : non fait... Nous pourrions en citer d'autres... Nous, comme tous les citoyens, attendons que les responsables politiques en fonction honorent leurs promesses. Nous estimons que vous en êtes loin. Confirmez-vous officiellement aux Riézois vos engagements de 2020 et de 2014 et quelles sont les dispositions que vous comptez mettre en place pour les respecter ?

Monsieur Christophe DUBOIS dit vous êtes loin de tenir vos promesses.

*Monsieur le Maire répond que Monsieur Bernard LOYER ne participe pas souvent aux Conseils Municipaux. L'équipe de 2014 n'est pas celle de 2020. Elle n'est pas la même. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu la période du COVID.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique que ce n'est pas qu'une question posée par Monsieur Bernard LOYER, mais une question qui vient d'eux tous, que Monsieur le Maire ne peut pas dire que ce n'est pas la même équipe car ils estiment que cette situation est liée à la façon de gérer. Ils souhaitent que les Petites Villes de Demain face avancer le village, au regard du précédent mandat.

Madame Chantal ARNOUX indique que leur réponse ils l'ont obtenu, puisque l'équipe de 2014 a bien été réélue.



2) Question orale présentée par Christophe DUBOIS pour Monsieur Bernard LOYER:

" Les commissions municipales permanentes ont été supprimées le 10 juillet 2020. En réponse aux questions posées par les élus minoritaires sur le fonctionnement de l'exécutif municipal en l'absence de commission, vous répondez systématiquement que vous fonctionnez en groupes de travail informels. Nous avons plus que des doutes sur l'efficacité de cette organisation au regard de la situation de notre commune mais là n'est pas le sujet. Nous, comme les Riézois, souhaitons connaître les attributions des conseillers municipaux. Qui parmi les élus majoritaires est en charge de l'animation des groupes de travail "Ressources Humaines", "Finances", "Travaux et Urbanisme", "Actions sociales", "Tourisme et développement économique", "Sécurité et Pompiers", "Agriculture", "Éducation", "Communication et relations publiques", "Sports", "Animations et marchés", "Environnement et cadre de vie", "Anciens combattants", "Jeunesse et Petite enfance", "Culture et Associations", "Patrimoine" et désormais "Petites Villes de Demain" ? Quels sont les domaines de compétences et d'action des élus majoritaires Chantal Arnoux, Claude Bondil, Caroline Marin, Alain Clerc, Valérie Pernin, Claude Arnaud, Solange Faget, Jean-Philippe Bondil, Karine Valier, Jean-Paul Faucon, Isabel Giordanengo, Jean-Luc Reignier, Anne-Marie Mosso, Gérard Lagarde, Chantal Dumay ?"

*Monsieur le Maire répond qu'il cite les Conseillers Municipaux. Il indique qu'une partie des Conseillers travaillent beaucoup, et qu'une autre partie critique. Nous avons passé la période du COVID ; Il est vrai que nous avons été aidés sur le dossier des Petites Villes de Demain par Monsieur Christophe CASTANER, ainsi que par Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY.*

Monsieur Christophe DUBOIS dit ne pas les critiquer, mais il précise qu'il sait que Monsieur Claude BONDIL s'occupe des finances, qu'ils ne savent pas exactement le rôle de chacun des Elus. Ils ont parfois des questions et souhaitent pouvoir solliciter les bonnes personnes pour être le plus efficaces possible. Il demande s'il faut s'adresser directement au Maire ?

*Monsieur le Maire lui confirme que oui.*

Monsieur Christophe DUBOIS demande si Monsieur le Maire fera suivre ?

*Monsieur le Maire lui confirme de nouveau que oui.*

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 05 et comptant 4 délibérations numérotées 43-2021/05 à 47-2021/05 est levée à 13 heures 58 minutes.

**Signature des Conseillers présents :**

BIANCHI Christophe

---

BONDIL Claude

---

ARNOUX Chantal

---

MARIN Caroline

---

ARNAUD Claude

---

FAUCON Jean-Paul

---

GIORDANENGO Isabel

---

LAGARDE Gérard

---

DUMAY Chantal

---

REIGNIER Jean-Luc

---

FAGET Solange

---

BONDIL Jean-Philippe

---

VALIER Karine

---

DUBOIS Christophe